



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques
et de sécurité en navigation intérieure****Cinquante-septième session**

Genève, 24-26 juin 2020

Point 3 b) et c) de l'ordre du jour provisoire

**Infrastructure des voies navigables : Inventaire des normes et paramètres
principaux du réseau des voies navigables E (Livre bleu) ;****Inventaire des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes
sur le réseau des voies navigables E (résolution n° 49, révision 2)****Propositions d'amendements à l'Inventaire des normes
et paramètres principaux du réseau des voies navigables E
et à l'Inventaire des principaux goulets d'étranglement
et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E
(résolution n° 49, révision 2)****Note du secrétariat*****Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au programme de travail du sous-programme « Transports » pour 2020 (ECE/TRANS/2020/21, chap. IV, tableau, sect. A, par. 11), adopté par le Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/TRANS/294, par. 136).
2. À sa cinquante-sixième session, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) a pris note de renseignements sur des secteurs critiques du Danube, de la Sava et de la Drava communiqués par la Croatie et a prié le secrétariat d'établir des propositions d'amendements à l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E et à l'Inventaire des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E (résolution n° 49, révision 2) pour sa cinquante-septième session (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/112, par. 43).
3. Les propositions d'amendements aux documents susmentionnés, transmises par le Gouvernement croate, figurent aux annexes I et II du présent document.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Annexe I

Propositions d'amendements à l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E

Tableau 1, Caractéristiques de navigation des grandes voies navigables européennes d'importance internationale

E 80-12, modifier comme suit :

VOIE NAVIGABLE E	SECTION DE VOIE NAVIGABLE	LONGUEUR (km)	DIMENSIONS MAXIMALES DES BATEAUX ET DES CONVOIS POUSSÉS QUI PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉES			HAUTEUR MINIMALE SOUS LES PONTS **** (m)	CLASSE	ADAPTABILITÉ AU TRANSPORT COMBINÉ**	REMARQUES
			LONGUEUR*** (m)	LARGEUR*** (m)	TIRANT D'EAU (m)				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
E 80-12	SAVA, Račinovci – Gunja (km 210,8 – km 234,0) ¹	23,2	110,0/110,0	11,40/11,40	2,50	7,00	Va	A	À courant libre
			85,0/85,0	9,50/9,50	2,50	7,60	IV	A	
	SAVA, Gunja – Slavonski Šamac (km 234,0 – km 313,7) ²	79,7	85,0/85,0	9,50/9,50	2,50	8,14	IV	A	À courant libre
			85,0/85,0	9,50/9,50	2,50	8,14	IV	A	
	SAVA, Slavonski Šamac – Oprisavci (km 313,7 – km 338,2) ³	24,5	85,0/85,0	9,50/9,50	2,50	Aucune limitation	IV	B	À courant libre- Profondeur limitée, classe réduite
			70,0/85,0	9,00/9,00	1,60	Aucune limitation	III/II	B	
	SAVA, Oprisavci – Slavonski Brod (km 338,2 – km 371,2)	33,0	85,0/85,0	9,50/9,50	2,50	Aucune limitation	IV	A	À courant libre
			85,0/85,0	9,50/9,50	2,50	Aucune limitation	IV	A	
	SAVA, Slavonski Brod – Sisak (Galdovo) (km 371,2 – km 594,0) ⁴	222,8	85,0/85,0	9,50/9,50	2,50	7,00	IV	A	À courant libre- Rayons plus petits, à certains endroits, navigation unidirectionnelle
			70,0/85,0	9,00/9,00	2,00	6,16	III	A	

¹ Entre le km ~~211,0~~**210,8** et le km ~~223,0~~**228,0**, la profondeur est inférieure à 2,5 m, environ 50 jours par an.

² Entre le km ~~307,0~~**310,0** et le km 329,0, c'est-à-dire entre Slavonski Šamac et Novi Grad, section non régularisée.

³ Entre Jaruge et Novi Grad, largeur limitée et circulation alternée toute l'année. Du km 321,0 au km 329,0, la profondeur est inférieure à 2,0 m aux PBE, soit 170 jours par an.

⁴ Entre le km ~~545,0~~**523,0** et le km ~~591,0~~**588,1**, restrictions de la largeur du chenal est réduite dans certaines courbes et la navigation est alternée toute l'année en certains endroits.

Annexe II

Propositions d'amendements à l'Inventaire des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E

Liste des goulets d'étranglement de la Croatie, *modifier comme suit* :

Goulets d'étranglement structurels :

- Sava (E 80-12), ~~deux sections entre Sisak et Brčko de Slavonski Šamac à Oprisavci⁵ et de Slavonski Brod à Sisak~~ – reclassement de la classe III à la classe IV ;
- ~~Drava (E 80-08) du km 0 au km 14 = 3 sections critiques avec des paramètres insuffisants du chenal.~~

Goulets d'étranglement stratégiques :

- Danube (E 80) du km 1 433,1 au km 1 295,5 km – 17 sections critiques avec des paramètres insuffisants du chenal.
 - du km 1 429,0 au km 1 425,0, largeur du chenal réduite ;
 - du km 1 424,2 au km 1 414,4, largeur du chenal réduite ;
 - du km 1 408,2 au km 1 400,0, profondeur et largeur du chenal réduites ;
 - du km 1 397,2 au km 1 389,0, profondeur et largeur du chenal réduites ;
 - du km 1 384,0 au km 1 381,6, largeur du chenal réduite ;
 - du km 1 381,4 au km 1 378,2, largeur du chenal réduite ;
 - du km 1 376,8 au km 1 373,4, profondeur et largeur du chenal réduites ;
 - du km 1 371,4 au km 1 366,4, largeur du chenal réduite ;
 - du km 1 366,2 au km 1 361,4, largeur du chenal réduite ;
 - du km 1 357,0 au km 1 351,0, largeur du chenal réduite ;
 - du km 1 348,6 au km 1 343,6, profondeur et largeur du chenal réduites ;
 - du km 1 340,6 au km 1 338,0, largeur du chenal réduite ;
 - du km 1 332,0 au km 1 325,0, largeur du chenal réduite ;
 - du km 1 324,0 au km 1 320,0, profondeur et largeur du chenal réduites ;
 - du km 1 315,4 au km 1 314,6, largeur du chenal réduite ;
 - du km 1 311,4 au km 1 307,6, profondeur et largeur du chenal réduites ;
 - du km 1 302,0 au km 1 300,0, largeur du chenal réduite.
- Drava (E 80-08) du km 0 au km 12 – une section critique avec des paramètres insuffisants du chenal (largeur du chenal réduite ; profondeur parfois inférieure à 2,5 m aux plus basses eaux navigables, soit 70 jours par an).
- Sava (E 80-12), section entre ~~Brčko~~Gunja et la frontière serbo-croate – reclassement de la classe IV à la classe Va.

⁵ La section entre Slavonski Šamac–Jaruge et Novi Grad (du km 310,0 au km 329,0) est considérée par le Gouvernement croate comme un goulet d'étranglement stratégique.